**Les modalités de réalisation du clip vidéo et de production du texte, selon le Règlement du CEO-FIPF**

**Clip vidéo**

La production vidéo doit avoir un titre original apparaissant dans le générique d’ouverture. Un générique de fin doit mentionner le nom de l’auteur ou des auteurs, le cas échéant, celui de l’enseignant, de l’établissement, de la ville et du pays, et des éventuels collaborateurs.

La durée du clip vidéo varie selon le public cible :

**Primaire :** 30’’ minimum -1’ maximum,

**Secondaire :** 30’’ minimum -5’ maximum.

**Adultes :** 30’’ minimum -5’ maximum.

Le clip-vidéo doit être envoyé soit directement à l’adresse électronique info@aplf.gr soit sur CD-ROM ou DVD à l’adresse postale, dans un format garantissant une bonne définition comme AVI, QuickTime, Flash Vidéo, MPEG, Real Media, 3GP (utilisé par plusieurs téléphones mobiles).

Lors de la sélection, il sera tenu compte, entre autres, de l’accent, de la prosodie et de la diction, sans oublierl’originalité et la qualité du message, selon les différents niveaux d’apprentissage.

**Texte**

La longueur du texte varie selon le public cible et le genre de texte :

**Prose Poésie**

 **Primaire :** entre 20 et 80 mots entre 4 et 10 vers

 **Secondaire :** entre 100 et 300 mots entre 6 et 12 vers

 **Adultes :** entre 150 et 400 mots entre 8 et 20 vers

Le texte peut être présenté en format .pdf (de préférence), .doc, .docx, .odt ou .txt ou encore sous forme de livre électronique (e-book).

Le texte peut aussi être intégré dans une bande dessinée, tout en respectant la longueur du texte prévue pour chaque catégorie. La bande dessinée sera alors présentée en format .pdf ou sous forme de livre électronique (e-book).

Lors de la sélection, il sera tenu compte, entre autres, de la syntaxe, de la correction grammaticale et de la richesse d’expression, sans oublier l’originalité et la qualité du message, selon les différents niveaux d’apprentissage.

Les créateurs doivent s’assurer que la production présentée :

- respecte le thème proposé et les limites imposées ;

- est destinée à un public francophone (nécessité de sous-titrage et/ou doublage) ;

- est inédite

Les critères retenus pour l’évaluation sont les suivants :

- respect des consignes

- qualité technique et esthétique

- correction linguistique

- cohérence du message

- originalité

- capacité d’expression

La date limite d’envoi de la réalisation/production est fixée **au 24 mars 2018 minuit**. Pour toute autre question concernant la réalisation/production prière de bien vouloir contacter Mme Stella Leonardou, Présidente ([leonardoustel@gmail.com](leonardoustel%40gmail.com)), Mme Amalia Giga, Secrétaire Générale ([amagiga@hotmail.com](amagiga%40hotmail.com))